



**MAIRIE  
DE  
TOULOUSE**

**Groupe Socialiste,  
Radical et Républicain**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2009

**Pour le maintien du Défenseur des enfants, Autorité indépendante.**

*Vœu présenté par Anne Crayssac pour le groupe SRR*

La loi du 6 mars 2000 a institué un Défenseur des Enfants, Autorité indépendante.

La mission lui a été confiée de défendre et de promouvoir les droits fondamentaux des enfants tels que précisés dans nos lois ou dans les engagements internationaux approuvés par la France, notamment la Convention internationale des droits de l'enfant.

Cette autorité indépendante a démontré son efficacité. Depuis sa création, elle a :

- Traité des réclamations concernant près de 20 000 enfants
- Proposé des réformes législatives sur les questions de société, reprises par le Gouvernement (le statut des tiers beaux-parents, la situation des enfants dans les séparations parentales conflictuelles...)
- Proposé des améliorations de politiques publiques (son rapport sur les adolescents en souffrance a entraîné la multiplication des Maisons des Adolescents et des équipes mobiles de pédopsychiatrie)
- Fait des recommandations relatives aux mineurs étrangers isolés, aux tests ADN, à la justice des mineurs
- Informé 50 000 enfants de leurs droits
- Mis en œuvre une consultation nationale de jeunes adolescents

Le Défenseur des enfants contribue donc à porter la parole des enfants et des jeunes. Son rôle est d'importance, pourtant le 9 septembre dernier, le conseil des ministres a étudié 2 projets de loi qui suppriment le Défenseur des enfants, il en dilue les missions au sein d'un nouveau Défenseur des Droits.

Face à cette suppression, nous nous insurgons sur le fonds. Elle prive les enfants d'un recours et d'un soutien, elle prive la société entière d'une expertise et d'une force de proposition indépendante.

Nous déplorons aussi la méthode, car à aucun moment l'actuelle Défenseure des enfants n'a été consultée et entendue. Elle n'a même été informée.

Enfin, nous nous étonnons d'une curieuse cohérence lorsque nous mettons cette mesure en perspective avec d'autres décisions ou projets. Création d'équipes mobiles de sécurité susceptibles d'intervenir dans les collèges et lycées proposée dans le plan de prévention de la délinquance, couvre-feu pour les mineurs délinquants de moins de 13 ans suggéré par B. Hortefeux, autant de projets qui confirment notre crainte... ce gouvernement a un vrai problème avec la jeunesse. Mesure après mesure, enfants et jeunes sont stigmatisés et sources de menace.

Nous croyons plus à la confiance qu'à la méfiance.

Nous croyons plus urgent de protéger les enfants et les jeunes que de nous en protéger.

La ville de Toulouse est membre du réseau « Ville Amie des Enfants », assume son choix en accueillant du 16 novembre au 16 décembre l'exposition 20/20 proposée par l'Unicef dans le cadre des vingt ans de la Convention internationale des droits de l'enfant

C'est pourquoi, au moment où nous célébrons ce 20<sup>ème</sup> anniversaire, le Conseil municipal de Toulouse :

- demande au gouvernement de revenir sur son projet de suppression de la Défenseure des enfants ;
- émet le vœu que l'Autorité indépendante en charge de la défense et de la promotion des droits de l'enfant soit maintenue dans ses attributions actuelles.